

# FORMATION DES MEMBRES DE LA CSSCT ET/OU DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## OBJECTIFS

### GÉNÉRAUX

Maîtriser les rôles et attribution de la CSSCT et/ou du CSE dans le cadre de ses missions de santé, sécurité et conditions de travail.

### OPÉRATIONNELS

S'approprier les méthodes et outils pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. Faire de la CSSCT et/ou du CSE un interlocuteur de l'entreprise en matière de sécurité.

**APTITUDES** ÊTRE MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### MOYENS D'ÉVALUATION

Une évaluation des acquis sera réalisée tout au long de la formation (tests ou exercices).  
Évaluation de fin de stage.

### PERSONNES CONCERNÉES

Membre du CSE ou CSSCT.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Face à face. Étude de cas, exercices de présentation et utilisation d'outils pratiques.  
Visite de l'entreprise (sur site).

### APRÈS EXAMEN

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage. Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires.

### PRÉREQUIS

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

### DÉLAIS D'ACCÈS

Dès contractualisation.

**MODALITÉS**  
**EFFECTIF DU GROUPE**  
2 à 8 stagiaires  
**DURÉE FORMATION**  
3 jours (21 heures)  
pour un effectif de moins de 300 salariés  
**LIEU**  
Intra ou Interentreprises  
**DATES**  
Consultez notre planning ICI  
**TARIF**  
À partir de 4127,70€

Vous aidez à préserver les hommes **ALYENCE** Formation

LES ACTEURS  
DE LA  
SÉCURITÉ

Connaitre et comprendre les enjeux de la prévention dans les entreprises.  
Identifier les acteurs et les interlocuteurs en matière de santé, sécurité et condition de travail · Rôle, mission et fonctionnement de la CSSCT et/ou du CSE.  
Savoir identifier les thèmes d'action de la CSSCT et/ou du CSE.  
Savoir organiser une visite des locaux.

LA DÉMARCHE DE  
PRÉVENTION GLOBALE  
DES RISQUES

Les différents types de danger et situations à risques.  
Le droit d'alerte.  
Le droit de retrait.  
Les 9 principes généraux de prévention.  
Le compte Professionnel de Prévention (C2P).  
Le document unique.  
L'ordre du jour.  
Le plan de prévention.  
L'obligation de formation à la sécurité.  
Les documents et registres de prévention mis à disposition de la CSSCT et/ou du CSE.

LES ACCIDENTS,  
INCENDIES ET MALADIE  
PROFESSIONNELLES

L'arbre des causes.  
Le choix des solutions.  
La fiche de suivi.  
Cerner l'importance des troubles musculo squelettiques.  
Appréhender Les différents risques liés à l'activité professionnelle.

LES RISQUES  
PSYCHO  
SOCIAUX

Présentation des RPS.  
Les actions de la CSSCT et/ou du CSE.  
La politique de prévention avec l'intégration des RPS dans le document unique.

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com

PROG FORMATION Ambassadeur PRAP V2020 - JUILLET 2020